

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

La philosophie de l'argent

Maesschalck, Marc; Loute, Alain

Published in:
Ethique et commerce

Publication date:
2005

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Maesschalck, M & Loute, A 2005, La philosophie de l'argent: du lien social à la 'communauté de destin' (ou régulation et innovation) . dans *Ethique et commerce : réalités et illusions*. L'Harmattan, Paris, pp. 181-202.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Sous la direction de
Frédéric MERTZ

Éthique et commerce

Réalités et illusions

www.librairieharmattan.com
e-mail : harmattan1@wanadoo.fr

© L'Harmattan, 2005
ISBN : 2-7475-9345-2
EAN : 9782747593458

L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris
FRANCE

L'Harmattan Hongrie
Könyvesbolt
Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

Espace L'Harmattan Kinshasa
Fac. des Sc. Sociales, Pol. et
Adm. ; BP243, KIN XI
Université de Kinshasa – RDC

L'Harmattan Italia
Via Degli Artisti, 15
10124 Torino
ITALIE

L'Harmattan Burkina Faso
1200 logements villa 96
12B2260
Ouagadougou 12

La philosophie de l'argent : Du lien social à la « communauté de destin » (ou régulation et innovation)

par Marc Maesschalck (UCL, FUSL)
et Alain Loute (CPDR)*

De manière constructiviste et rétrospective, quand il est question de l'argent, les théoriciens s'embarquent facilement dans un certain romantisme social des origines. On peut penser, en effet, que la question de l'argent comme étalon conventionnel des échanges de biens et de services dans une société donnée renvoie au processus même de constitution de la rationalité économique, à savoir la théorie de l'équilibre de l'offre et de la demande dans la formation des prix sur le marché. Les multiples postulats liés à une rationalité parfaite des échanges réalisés par des agents rationnels cherchant à maximiser leur préférence trouvent leurs racines dans ce moment originaire et archétypal où la transaction monétaire s'est imposée pour faciliter la globalisation des échanges¹. Dans ce moment originaire, le lien économique de base entre les activités de production d'une communauté et la transparence des échanges liés aux besoins de la vie quotidienne semble encore directement palpable. L'argent a une signification communautaire : par le potentiel universaliste de la convention, elle permet de dépasser la servitude de la logique du don et du contre-don dans des sociétés où une échelle de valeurs substantielles garantit la conservation de la hiérarchie des rôles sociaux. En devenant conventionnelle, la valeur se « désubstantialise », elle devient transposable, traductible

*. La présente recherche est effectuée dans le cadre d'un programme de recherche PAI financé par le gouvernement fédéral belge et géré par le Centre de Philosophie du Droit de l'Université catholique de Louvain.

1. C'est plus particulièrement l'approche de la monnaie qui conduit, par le modèle d'équilibre général, à la théorie de la concurrence parfaite. Elle privilégie l'utilité directe de détenir de la monnaie. Cfr AGLIETTA M. et ORLEAN A., *La monnaie entre violence et confiance*, Odile Jacob, Paris, 2002, p. 95.

dans d'autres référentiels substantiels au point de permettre de les comparer et progressivement de les évaluer². Le pacte social incarné dans l'immédiateté du don est rompu pour être soumis à des mécanismes formels de régulation des échanges privilégiant l'extension de la sphère de circulation des biens. Il faut la naissance de la monnaie pour comprendre comment le marché peut devenir un champ social à part entière, englobant les communautés de production et non plus subordonné à elles. Dans le langage de Boltanski et de Thévenot³, on pourrait dire que la cité marchande est généralement présentée comme un moment de généralisation des liens sociaux directement conséquent à la forme primitive de la société domestique. Sur ce point, Mauss nous semble bien plus paradigmatique que Adam Smith.

Même si l'accentuation anthropologique de la question de l'argent peut paraître suspecte dans un contexte de capitalisme financier où les mécanismes complexes de la spéculation semblent bien éloignés des formes primitives prises par les échanges sociaux, un certain nombre de critiques contemporaines de notre système économique jouent encore sur des oppositions issues de cette accentuation. Si l'on veut comprendre les sources de positions radicalement anti-monetaristes, comme celle qui a inspiré certains théoriciens du temps libéré, il faut passer par l'opposition entre une société du don et de la gratuité et une société de l'échange et du profit. Lorsqu'en 1995, dans son fameux livre *Le débat interdit*, Jean-Paul Fitoussi dénonçait les nouvelles formes de l'usure entraînant la paupérisation et agissant sur le chômage chronique de l'Europe en tant que frein aux investissements de long terme, il mobilisait aussi une rhétorique du désenchantement de la société face à la loi des taux d'intérêt⁴ et suggérait un ensemble de solutions de type régulationniste pour limiter le « gaspillage privé des ressources sociales »⁵. Parmi ces solutions, un plaidoyer social-démocrate pour la monnaie unique⁶ et une politique centralisée de baisse des taux d'intérêt au niveau euro-

2. C'est l'optique privilégiée d'abord par Simmel (SIMMEL G., *Philosophie de l'argent*, trad. par S. Cornille et P. Ivernel, P.U.F., Paris, 1987, pp. 155-157) pour poser ensuite la thèse selon laquelle « l'essor de l'abstraction monétaire crée l'abstraction de l'individu » (AGLIETTA M. et ORLEAN A., *op. cit.*, p. 105).

3. Cf. BOLTANSKI L. et THEVENOT L., *De la justification, Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991, p. 65 : « l'élaboration d'un principe supérieur commun à partir d'une nouvelle forme de lien social va toujours de pair avec la critique de liens construits conformément à d'autres principes. Smith dénonce ainsi les liens de dépendance personnelle, dans le même mouvement où il expose les bénéfices attendus du lien marchand qu'il présente comme un instrument d'affranchissement des servitudes et de la longue chaîne de subordination reliant les différents êtres, dont nous verrons la grandeur possible dans l'examen de la cité domestique ».

4. FITOUSSI J.-P., *Le débat interdit, Monnaie, Europe, Pauvreté*, Arléa, Paris, 1995, pp. 132-133.

5. *Ibid.*, p. 114.

6. *Ibid.*, p. 270.

péen. Bref, des solutions proches de l'éthique sociale keynésienne du marché, tendant à restaurer le primat de la cité civique sur la cité marchande, de manière à contrôler les effets pervers du développement socio-économique grâce au choix de variables exogènes.

Il se pourrait bien cependant que le caractère somme toute extrêmement attendu des solutions proposées en matière de gouvernance des systèmes monétaires provient d'une forme de hiérarchisation implicite et nécessaire des cités qui n'est pas remise en question. Grâce à cette hiérarchisation, la nostalgie d'une forme de cohésion sociale primitive, bouleversée par l'universalisme de la rationalité mettant en concurrence les régimes de valeur, peut être compensée par le retour d'une cohésion sociale gagnée par le biais d'une autorité de contrôle susceptible d'agir sur les conditions générales de l'échange, d'imposer des normes au marché, un cadre institutionnel. Il est encore possible de débattre sur la forme que doivent prendre ces métarègles de l'échange, plus « principiellées » ou plus « procédurales », selon que l'on cherchera à intervenir substantiellement par des mécanismes correcteurs ou à encadrer pour favoriser l'émergence de mécanismes auto-correcteurs. Mais c'est peut-être la position générale de l'enjeu régulationniste qui pose problème aujourd'hui quand on tente de déterminer de nouvelles formes de gouvernance des systèmes financiers sans, préalablement, revisiter les croyances rationnelles qui conditionnent une certaine philosophie de l'argent, essentiellement basée, dans le meilleur des cas, comme nous le verrons, sur une hypothèse de rationalité auto-référentielle⁷ et sur un type de convention basé sur la continuité⁸.

Dans un premier temps, nous revisiterons la théorie de Mauss pour montrer combien l'idée même de généralisation par le passage à l'étalon monétaire s'accompagne d'une opinion résiduelle au plan anthropologique. Celle-ci consiste à lier la généralisation à une perte à l'égard de la forme relationnelle humaine primitive. Dans un deuxième temps, nous verrons que cette opinion résiduelle peut être isolée et reprise pour elle-même rétrospectivement de manière à construire une sorte d'anti-type de l'échange social sous la forme d'une société non-monnaire. Cette opposition transforme la perte en un manque qu'il faut résorber par une redécouverte de l'authentique. Dans un troisième temps, nous essayerons de comprendre en quoi ce biais interprétatif condamne a priori, par une dialectique artificielle, la possibilité de réconcilier les formes de vie opposées. Il s'ensuit que les solutions régulationnistes habituelles, obligées quand même d'opter pour des

7. Cf. ORLEAN A., *Le pouvoir de la finance*, Odile Jacob, Paris, 1999, pp. 81 ss.

8. *Ibid.*, pp. 125 ss.

types de combinaisons, n'envisagent de le faire que d'une manière externaliste, en jouant sur la fonction tiers d'un nouvel ordre susceptible d'imposer des mécanismes correcteurs. Dans un quatrième temps, nous tenterons de déterminer les conditions d'une autre perspective soucieuse de rendre possible une réelle circularité du social, c'est-à-dire d'intégrer effectivement une implication des formes relationnelles primitives dans la mise en place des modes de régulation du développement socio-économique.

1. Mauss

Dans une longue *Note de principe sur l'emploi de la notion de monnaie*, Mauss distingue trois phases dans l'apparition de celle-ci : la volonté d'attribuer le pouvoir d'acheter à des matériaux durables ; le besoin d'utiliser une forme de numération et de favoriser la circulation par le moyen d'équivalences ; la nécessité politique de fixer un moyen de mesures reconnu par un groupe et garanti par une autorité indépendante. En se corrigeant lui-même⁹, Mauss distingue ainsi subtilement le pouvoir d'achat du besoin social de lier celui-ci à un ordre d'équivalences et, ce qui est encore différent, de permettre à cet ordre de se fixer grâce à la fonction d'une mesure indépendante reposant dans un étalon. Relisons cette célèbre note de l'*Essai sur le don*¹⁰ :

« Selon nous, l'humanité a longtemps tâtonné. D'abord, première phase, elle a trouvé que certaines choses, presque toutes magiques et précieuses, n'étaient pas détruites par l'usage et elle les a douées de pouvoir d'achat (...). Puis, deuxième phase, après avoir réussi à faire circuler ces choses, dans la tribu et hors d'elle, au loin, l'humanité a trouvé que ces instruments d'achat pouvaient servir de moyen de numération et de circulation des richesses. (...) Et c'est à partir de ce stade qu'à une époque assez ancienne, dans les sociétés sémitiques, mais peut-être pas très ancienne ailleurs, sans doute, on a inventé — troisième phase — le moyen de détacher ces choses précieuses des groupes et des gens, d'en faire des instruments permanents de mesure de valeur, même de mesure universelle, sinon rationnelle — en

9. Par rapport à son article sur « Les origines de la notion de monnaie », communication à l'Institut français d'anthropologie, supplément à *Anthropologie*, n° 25, 1914, pp. 14-19. (repris dans MAUSS M., *Œuvres, T. II, Représentations collectives et diversité des civilisations*, Les Éditions de Minuit, Paris, 1969, pp. 106-112).

10. Sous-titré « Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » et publié pour la première fois dans *L'Année Sociologique*, seconde série, 1923-24, pp. 30-186 (repris dans MAUSS M., *Sociologie et anthropologie*, P.U.F., Paris, 2001 (1^{ère} éd. 1950), pp. 143-279).

attendant mieux. Il y a donc eu, à notre avis, une forme de monnaie qui a précédé les nôtres »¹¹.

La logique d'invention qui scande le texte caractérise bien la règle de l'explication sociologique telle que la concevait Durkheim¹². C'est un processus *naturel et synthétique*¹³ qui s'avère ainsi dans la réalité sociale par lequel l'individu prend conscience de la supériorité de l'ordre social et qui le rend capable de trouver des manières de fixer *a priori* un tel ordre. Un certain progrès de la raison est donc mis en scène, mais un progrès que des commentaires comme celui de Lévi-Strauss, en particulier, contribuent à renforcer dans le sens de la généralisation pour mieux affirmer que « toutes les opérations magiques reposent sur la restauration d'une unité, non pas perdue (car rien n'est jamais perdu), mais inconsciente, ou moins complètement consciente que ces opérations elles-mêmes »¹⁴. Mauss mettrait alors en évidence non seulement un progrès de la raison mais tendrait à répertorier les conditions mêmes de celui-ci en identifiant les structures d'intelligibilité de la pensée symbolique, ses compétences catégoriales en quelque sorte. C'est pourquoi, selon Lévi-Strauss, « l'échange n'est pas un édifice complexe, construit à partir des obligations de donner, de recevoir et de rendre, à l'aide d'un ciment affectif et mystique. C'est une synthèse immédiatement donnée à, et par, la pensée symbolique qui, dans l'échange comme dans toute autre forme de communication, surmonte la contradiction qui lui est inhérente de percevoir les choses comme les éléments du dialogue, simultanément sous le rapport de soi et d'autrui, et destinées par nature à passer de l'un à l'autre »¹⁵.

Mais cette relecture de Lévi-Strauss rend difficilement compréhensible la tournure prise par l'*Essai sur le don*. Mauss n'entend pas célébrer l'unité synthétique du signifiant et du signifié dans le progrès de la pensée symbolique vers l'institution de la reconnaissance sociale¹⁶. La fin de l'ouvrage indique clairement une inquiétude de Mauss par rapport à l'évolution d'une certaine logique d'échange tendant à une forme de dépersonnalisation du lien sous-jacent à cet acte social. Par

11. MAUSS M., « Essai sur le don », *op. cit.*, p. 179 (suite de la note 1, p. 178).

12. Avec les nuances qu'il faut apporter bien entendu à un tel jugement au vu des libertés prises par Mauss et de son originalité propre. Pour plus de précision, STEINER Ph., *La sociologie de Durkheim*, La Découverte, Paris, 1994, pp. 39 et 40.

13. Cf. DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique*, P.U.F., Paris, 1973 (1^{ère} éd. 1937), pp. 120-123.

14. LÉVI-STRAUSS C., « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », in MAUSS M., *Sociologie et anthropologie*, *op. cit.*, pp. X-LII, p. XLVII.

15. *Ibid.*, p. XLVI.

16. Pour une critique de l'interprétation de Lévi-Strauss, on verra TAROT C., *De Durkheim à Mauss. L'invention du symbolique*, La Découverte/Syros, Paris, 1999, pp. 569-571.

la logique du don, la pensée symbolique attribue une « âme » à la chose vendue¹⁷. Par ce fait, elle continue de lier celui qui donne à celui qui reçoit par-delà le simple acte de transaction. Le sentiment de frustration de certaines professions devant la prolifération des intermédiaires est à interpréter de la même manière¹⁸. L'abandon du lien entre le producteur et l'acheteur libère de l'engagement propre au don et de la responsabilité qui en découle. Le don est en partie un gage, c'est-à-dire un « prêté pour un rendu ». Il lie obligation et liberté en dotant d'un pouvoir-rendre. C'est pourquoi « il n'y a pas que celui qui donne qui s'engage, celui qui reçoit se lie aussi »¹⁹. Le régime social du don rend possible la construction de justifications des liens solidaristes dans la société. Il fonde à sa manière une éthique sociale communautariste basée sur l'acceptation d'une forme primaire de socialité déterminant une attente de réciprocité dans tout échange social. Le transfert d'objet est en ce sens décisif parce qu'il signale le moyen par lequel un contact s'établit pour obliger le faire d'autrui à l'égard du donateur. L'objet est un messenger, une manière d'être-là par l'objet interposé, comme dans un cadeau.

Pour Mauss, une perte est donc bien possible quand les formes de transaction dominantes diluent le sens de la responsabilité sociale en s'abritant derrière le paravent du progrès industriel ou les conditions générales du marché. Une société ne progresse que quand elle parvient à poser les conditions de la paix sociale, c'est-à-dire « s'opposer sans se massacrer et se donner sans se sacrifier les uns aux autres »²⁰ ou encore « substituer l'alliance, le don et le commerce à la guerre et à l'isolement et à la stagnation »²¹. Mauss suggère ainsi de réagir face à la menace du déséquilibre, tout en donnant les éléments pour identifier celui-ci, à savoir la dilution du sens de l'obligation civique à l'égard des sous-groupes de la société et de la totalité sociale. Si Mauss estime qu'une morale de marchands est insuffisante²² et qu'« on peut et on doit revenir à de l'archaïque »²³, il ne se prononce pas quant à l'art politique nécessaire pour combiner les mobiles...

Dans ce sens, la reprise de la logique du don sous les modalités d'une dialectique permettant de donner des indications politiques sur une nouvelle orientation nécessaire des choix d'organisation du développement social nous semble éminemment problématique. Ne tend-elle pas à donner une signification aux considé-

17. MAUSS M., « Essai sur le don », *op. cit.*, p. 259.

18. *Ibid.*, p. 260.

19. *Ibid.*, p. 254.

20. *Ibid.*, pp. 278-279.

21. *Ibid.*, p. 278.

22. *Ibid.*, p. 258.

23. *Ibid.*, p. 263.

rations de Mauss que celles-ci sont en fait bien incapables de supporter, puisqu'elles pouvaient tout au plus accompagner un diagnostic, non un remède ?

2. Godbout et Caillé : l'opposition don-monnaie

La construction de deux sphères distinctes d'existence régies par des logiques différentes peut se revendiquer de certaines analyses de Mauss. On peut lire en effet dans l'*Essai* que nous venons de commenter brièvement qu'« une partie considérable de notre morale et de notre vie elle-même stationne toujours dans cette atmosphère du don, de l'obligation et de la liberté mêlés. Heureusement, tout n'est pas encore classé exclusivement en termes d'achat et de vente. Les choses ont encore une valeur de sentiment en plus de leur valeur vénale, si tant est qu'il y ait des valeurs de ce genre »²⁴.

Il est possible de forcer cette description analytique de deux formes existentielles de présence au monde, comme on parlerait du souci ou de la compréhension chez Heidegger. On évolue alors vers une sorte de dialectique entre deux types de rationalité, aussi radicale que celle condamnant l'âme primitive au profit du rationalisme calculateur des modernes. Une certaine violence des mutations économiques mondiales a encouragé des formes de critique radicale du modernisme économique. L'idée d'une pensée unique s'est introduite, sorte d'idéologie facile du tout au marché, dans une cité marchande incapable de fixer d'autres valeurs que celle des échanges monétaires.

Quel que soit le côté caricatural et sommaire de ce genre de jugements d'opinion, ils ont fourni la base de certaines analyses sociologiques tentant de redéfinir un paradigme du don pour notre intelligence du social. On lit ainsi dans un chapitre de Godbout et Caillé intitulé *Don, marché, gratuité*²⁵, que :

« Le mot prix désigne dans le langage marchand ce qu'il faut payer pour atteindre l'équivalent monétaire. Mais dans le langage courant il signifie également le contraire : ce que l'on obtient gratuitement, soit par hasard, soit à cause d'un mérite exceptionnel »²⁶.

La déconstruction socio-sémiotique de l'emprise du langage marchand sur le langage ordinaire fait apparaître selon ces auteurs une cassure entre le « prix de

24. *Ibid.*, p. 258.

25. Le chapitre 11 de GODBOUT J. T. et CAILLE A., *L'esprit du don*, La Découverte, Paris, 2000.

26. GODBOUT J. T. et CAILLE A., *op. cit.*, p. 243.

la vie » et le « coût de la vie ». Le « prix de la vie » veut exprimer, dans le langage courant, une valeur tellement exceptionnelle qu'il faut classer la vie au sommet de la hiérarchie des valeurs, qu'il faut aussi lui vouer le plus grand des respects et que parfois il faudra accepter de défendre cette valeur au point de tout mettre en cause, « au prix » d'un sacrifice, parce que « la vie n'a pas de prix » ! Nous sommes donc dans le *registre de l'incomparable*. Par contre, lorsqu'il est question de « coût de la vie » en langage marchand, on vise l'équivalent monétaire du « panier de la ménagère », on se réfère à un indicateur du pouvoir d'achat en fonction du salaire de base, par exemple. Dans ce cas, le registre mobilisé est à l'opposé du précédent, le *registre du comparable*.

Pour Godbout et Caillé, le registre du comparable est le paradigme de la relation marchande qui dissocie les échanges des relations entre individus et produits des rapports abstraits entre agents économiques, pures fonctions de choix rationnels. Par contre, le registre de l'incomparable renvoie à toutes les valeurs qui nourrissent le lien social et sont « irréductibles aux relations d'intérêt économique ou de pouvoir »²⁷. C'est le registre où opère le don, le registre de la « socialité primaire »²⁸, celui où se créent les solidarités entre personnes.

« La valeur de lien échappe au calcul, ce qui ne signifie pas qu'elle n'existe pas. La valeur de lien, c'est la valeur du temps, que le marché remplace par une immédiateté indéfiniment extensible dans l'espace, en extrayant la chose du réseau temporel. Plus on isole la chose de leur valeur de lien, plus elles deviennent transportables, froides (congelées...), objets purs échappant au temps »²⁹.

Dans cette optique radicale, Mauss aurait dû éviter de considérer comme une forme de monnaie les objets précieux repérés au centre des systèmes d'échanges-donations des tribus primitives. Ces objets précieux donnés, reçus et rendus restent liés aux personnes, à un réseau de relations sociales, au lien social lui-même, ce qui n'est pas le cas de la monnaie du fait de la séparation marchande des individus entre eux (atomisation) et de la dissociation des individus et des choses (abstraction). Ceci aurait dû conduire Mauss

« à renoncer à sa thèse du caractère monétaire de la monnaie sauvage, M. Mauss remarquait lui-même que la valeur des « pièces » de monnaie n'est jamais fixe ; elle varie en fonction du nombre des détenteurs qu'elles ont

27. *Ibid.*, p. 23.

28. *Ibid.*, p. 196.

29. *Ibid.*, p. 246.

connus, de leur prestige, ainsi que des circonstances qui ont présidé aux transactions auxquelles elles ont servi »³⁰.

Le propre de la relation marchande est de produire une réduction du rapport d'échange pour en éliminer la fonction de lien social³¹. Pour échanger, il n'est pas nécessaire d'être liés : le transfert monétaire suffit. Il suffit de payer le prix et si l'on n'est pas satisfait, on peut librement aller voir ailleurs, faire jouer la concurrence entre les agents économiques. Le système primitif des échanges fonctionne selon une logique circulaire du type « donner-recevoir-rendre ». Dans ce cadre, les dons relient les personnes entre elles. Dans une société primitive, le symbole de l'échange rend « immédiatement visible la série totale des dettes et des obligations entrecroisées que tous ont envers tous »³². Dans le système d'échanges marchands, seule subsiste la fonction réciproque « donner-rendre ». Le moment de liaison propre au « recevoir » est éliminé. Chaque transaction a pour fonction de libérer de l'échange : celui qui offre sa force de travail se voit rendre une rémunération, celui qui offre un bien ou un service obtient un certain prix, l'offre s'ajuste à une demande. Le lien social est annulé par la restitution d'un équivalent formel qui désengage, qui libère à l'égard du débiteur.

Ce type d'analyse aboutit à envisager les conditions de revalorisation de la socialité primaire dans l'espace social. Face à une société survalorisant les activités réduites à des échanges monétaires, il est vital de retrouver un sens des activités créant positivement des liens entre individus. Cette idée a fait son chemin chez un certain nombre d'apologètes de la réduction du temps de travail dès les années 80³³. La société du temps libéré telle que la concevait André Gorz voulait revaloriser le sens de la gratuité et des échanges non monétaires. Une société moins axée sur le travail se devait de retrouver un sens plus authentique de l'existence.

Le projet d'une telle société ne se lit qu'au travers d'une « Critique de la raison économique »³⁴. Pour Gorz, la rationalisation économique des activités humaines a pour conséquence l'érosion de l'autonomie existentielle des individus : « puisqu'il n'y a pas de place dans la vie du travailleur pour autre chose que travailler pour de l'argent, le but ne peut être que l'argent »³⁵. De même, si le travail

30. *Ibid.*, p. 164.

31. *Ibid.*, p. 267.

32. *Ibid.*, p. 166.

33. Pour une approche critique, MAESSCHALCK M., *Travail pour tous, Démagogie ou réalisme*, Lumen Vitae, Bruxelles, 1996, pp. 85-110.

34. Cf. GÖRZ A., *Métamorphoses du travail, Quête du sens, Critique de la raison économique*, Galilée, Paris, 1988.

35. *Ibid.*, p. 151.

rémunéré a pour effet d'insérer l'individu dans la sphère publique en tant que citoyen³⁶, il a également pour contrepartie l'érosion de tous les liens personnels, privés, d'amitié, d'entraide institués entre les individus. À l'opposé de ce « travail au sens économique », « la coopération solidaire au sein des communautés et des associations volontaires est la base par excellence de l'intégration sociale et de la production de liens sociaux. C'est en partant de cette base et en l'élargissant qu'une reconquête de la société et une délimitation de la sphère économique peuvent être entreprises. La réduction de la durée du travail rémunéré en est la condition fondamentale »³⁷.

Réduire le temps de travail signifiait ainsi créer les conditions d'un nouvel équilibre dans les formes de socialisation. D'un côté, libérer du temps privé rendait possible le développement d'« activités autonomes »³⁸, dont la fin, le sens ne sont pas imposés à l'individu. De telles activités n'avaient pas seulement l'avantage de reconnaître la souveraineté existentielle des individus, mais aussi celui de donner aux échanges la forme du don réciproque et d'instaurer par là une sphère de « relations de générosité dans laquelle chacun prend l'autre *inconditionnellement* pour fin absolue »³⁹. D'un autre côté, la création de cette sphère de socialité entraînait aussi la nécessité d'organiser la sphère du travail rémunéré en conséquence, de manière à la rendre combinable avec la « sphère de la vie souveraine » (celle de l'amitié et de la gratuité⁴⁰), tout en sauvegardant le lien moderne entre le statut de travailleur et celui de citoyen. Le projet de société de Gorz se traduit par cet équilibre entre deux sphères qui coexistent sans jamais s'ouvrir l'une à l'autre⁴¹.

Il n'est pas certain toutefois que ce genre de radicalisation aide à mieux percevoir les enjeux. Elle a plutôt contribué à renforcer l'idée que la formalisation des rapports d'échange introduite par l'équivalent monétaire entraîne nécessairement une modification, voire un appauvrissement du lien social. Le marché comme espace de jeu des agents économiques est alors exclu de la fonction de lien social. Mais est-il si évident d'admettre que le don a la monopole du lien social ? N'est-

36. « Le droit d'accéder, par le travail, à la sphère économique publique est indissociable du droit à la citoyenneté » (*ibid.*, p. 175).

37. *Ibid.*, p. 199.

38. « Sont autonomes les activités qui sont à elles-mêmes leur propre fin. Le sujet y fait l'expérience de sa souveraineté et s'y épanouit comme personne » (*ibid.*, p. 208).

39. *Ibid.*, p. 209.

40. « La qualité de la vie dépend de l'intensité des échanges affectifs et culturels, des relations fondées sur l'amitié, l'amour, la fraternité, l'entraide et non de l'intensité des rapports marchands » (*ibid.*, p. 129).

41. « Il ne faut jamais perdre de vue l'unité dialectique de ces deux moments : le travail au sens économique, par son abstraction impersonnelle même, me libère des liens de dépendance particulier. »

ce pas une illusion dommageable que de postuler une telle exclusion ? Le discours sur le don tel qu'il a été élaboré jusqu'à présent procède lui aussi à une réduction sur l'échange. Il ne considère pas l'utilité de l'échange, la valeur d'usage proprement des objets transférés. Or si l'échange existe, c'est bien d'abord et avant tout pour rencontrer, satisfaire ou susciter un désir. L'objet transite en vue de faire-faire dans la socio-sémiotique héritée de Greimas⁴². C'est la transmission d'un pouvoir-faire, une manière de mouvoir le désir d'un sujet à l'égard d'un objet. Cette dimension de l'échange a été occultée jusqu'à présent par une manière plus fusionnelle de considérer le lien social. Il serait peut-être plus exact de concevoir dans les relations sociales différentes manières de construire des liens et de les renforcer. Il vaudrait donc mieux, comme Mauss lui-même, se contenter d'une distinction analytique entre différentes formes existentielles du lien plutôt que de supposer que l'univers des transactions marchandes s'abstrait, par définition, de la constitution du tissu social.

Si l'on accepte de revenir sur l'opposition du lié et du délié, pour envisager différentes modalisations sociales possibles du lien, on pourra tenter d'affiner la distinction seulement pressentie jusqu'à présent entre deux registres de lien. Celle-ci ne met pas en question la capacité de relier, mais la manière d'établir une forme de transfert dans le lien. Deux modèles de lien semblent ainsi se dissocier : celui du donner-rendre et celui du donner-recevoir-rendre. Le premier nous paraît typique du registre du contrat, tandis que le deuxième nous paraît caractériser plutôt le registre de la promesse. Il y a ce qu'on s'oblige à faire avec un ensemble de règles précises et il y a ce qu'on promet de faire en posant un acte de croyance sur ses ressources et ses capacités. Une manière réductrice de concevoir un groupe humain consiste à tenter de définir son existence par l'exclusion d'une de ces formes de lien. Une communauté humaine nous semble au contraire s'établir à la limite de ces deux manières de produire du lien social. L'argent devrait être analysé dans une telle perspective comme un sous-système de ces deux modèles fonctionnels du lien social. Il joue aussi bien comme étalon dans le registre contractualiste que comme garantie ou assurance dans le registre de la promesse.

Une telle idée de la monnaie comme institution nécessaire à l'unité de la communauté marchande se rencontre chez les théoriciens de l'économie des conventions. S'ils n'intègrent pas directement dans le concept même de monnaie une double dimension de socialisation, ils y voient quand même la possibilité de réconcilier deux logiques hétérogènes de la société. Leur modèle est en quelque sorte plus dialectique que réflexif. L'idée marxienne d'un processus de socialisa-

42. Cf., notamment, l'ouvrage éclairant de COOREN Fr., *The Organizing Property of Communication*, John Benjamins, Amsterdam/Philadelphie, 2000, pp. 57-78.

tion par le dépassement des contradictions permet d'envisager une unité, mais extérieure ou figée du point de vue théorique d'une dialectique transcendantale. Nous emprunterons d'abord cette voie qui conduira naturellement à une conception externe aussi des autorités de régulation.

« La société capitaliste est divisée entre des richesses privées que la société reconnaît en validant les dettes privées et les valeurs de cohésion qui sont au fondement de la dette sociale. L'institution monétaire est à la jonction de ces deux logiques hétérogènes dans la mesure où dettes sociales et dettes économiques sont exprimées l'une et l'autre dans la même unité de compte au sein d'un espace monétaire. En cela, la monnaie concourt à produire l'unité de la société »⁴³.

3. Aglietta et Orléan : l'institution mimétique de la monnaie

Si l'on en croit Aglietta et Orléan, considérer la monnaie comme la formalisation d'échanges entre individus indépendants les uns des autres dont on ne pré-suppose aucune forme de lien, si ce n'est leur désir commun de maximiser leur utilité personnelle, conduit à rater l'essentiel du rapport à la monnaie, à savoir un rapport de reconnaissance sociale qui lie l'individu à la communauté dans son ensemble. En effet, la qualité de la monnaie qu'est la « liquidité » ne se laisse appréhender qu'à prendre en compte le regard des autres. « La liquidité repose sur le fait que les autres échangistes acceptent cette monnaie dans leurs échanges »⁴⁴. Il se pourrait donc bien qu'assimiler, à l'instar de Caillé et Godbout, la séparation marchande à l'érosion de tout rapport de l'individu au groupe amène à manquer complètement la spécificité du caractère social de la monnaie.

Certes, dans une société marchande, « la relation au groupe (...) ne prend plus la forme de liens personnels de dépendance ou de hiérarchie de statuts à la manière des sociétés antérieures »⁴⁵. De plus, la libération des liens antérieurs qu'opère la société marchande dessine un individu indépendant, isolé des autres individus⁴⁶. Ses relations se restreignent aux « relations objectales ». De telles relations mettent « l'individu face aux marchandises, sans autre médiation que son

43. AGLIETTA M. et ORLEAN A., *op. cit.*, p. 116.

44. *Ibid.*, p. 59.

45. *Ibid.*, p. 101.

46. Le rapport marchand « établit entre les individus une séparation sous la forme d'un espace de liberté et de mutuelle autonomie dominé par les objets » (*ibid.*, p. 53).

propre désir privé d'objet, en excluant tout regard de la société ou des autres sujets marchands »⁴⁷.

Pour comprendre le mécanisme de reconnaissance sociale lié à la monnaie, il faut reconsidérer de manière critique l'idée de séparation marchande. Le fait est que cette séparation plonge les individus dans une situation d'insécurité. Les individus, en l'absence de liens de solidarité qu'impose l'exclusivité des relations objectales, se voient soumis à la loi de la rareté. Celle-ci fait dépendre « l'existence de chacun de sa seule capacité à acquérir des objets sans qu'il puisse attendre un secours d'autrui »⁴⁸. L'insécurité de la situation se traduit dans le fait que cette loi de rareté s'exprime dans un contexte d'incertitude radicale : « on ne sait pas de quoi demain sera fait, même de manière probabiliste »⁴⁹. Face à l'imprévisibilité du futur, l'individu se trouve dans l'incapacité de choisir une stratégie future qui lui permettra de maximiser son utilité.

Mais, pour Aglietta et Orléan, cette séparation marchande n'est pas sans appeler elle-même une autre forme de socialité rendue possible par l'institution de la monnaie. Celle-ci vient, en effet, répondre au besoin de protection des individus provoqué par la rareté et l'incertitude. Dans un premier temps, la monnaie est recherchée comme moyen de se prémunir contre l'incertitude radicale. C'est, précisément, sa propriété de « liquidité » qui est recherchée. Celle-ci exprime la caractéristique d'une chose d'être désirée et acceptée par tous les individus en échange de leurs possessions. « La liquidité de la richesse fait d'elle un talisman qui protège de tous les ennuis potentiels que l'incertitude marchande peut faire naître »⁵⁰. Elle fixe le pouvoir d'acquisition des objets hors des objets eux-mêmes et permet une planification de l'échange, une maîtrise du temps. Malgré l'imprévisibilité de l'avenir, l'individu sait qu'il pourra compter sur le désir d'autrui pour ce bien, à la différence de tout autre bien dans le contexte d'incertitude radicale.

La question est alors de comprendre comment peut se réaliser une telle fixation. Aglietta et Orléan avancent « l'hypothèse mimétique ». Cette hypothèse se base sur le caractère « auto-référentiel » de la monnaie⁵¹. L'autoréférentialité de la monnaie exprime le fait qu'elle est une référence strictement interne au mécanisme d'auto-identification du groupe et non une référence externe qui serait arbitraire-

47. *Ibid.*, p. 16.

48. *Ibid.*, p. 60.

49. *Ibid.*, p. 61. La notion d'incertitude à laquelle il est fait référence ici est celle d'« incertitude radicale », au sens d'un avenir incertain et non probabilisable, et non celle de « risque », au sens d'un avenir incertain probabilisable.

50. *Ibid.*, p. 67.51 Cf. *ibid.*, p. 198.

51. Cf. *ibid.*, p. 198.

ment imposée au groupe sans reposer sur une appréciation collective. Ainsi, on peut seulement dire que « ce qui fait qu'un objet est monnaie, c'est son acceptation par tous comme forme reconnue de la richesse ; ce ne sont en rien ses propriétés naturelles »⁵². La rationalité à l'œuvre dans le processus de construction de cette opinion collective rendant possible l'autoréférentialité de la monnaie est ce que Aglietta et Orléan appellent la rationalité « mimétique ». Selon Orléan, ce type de rationalité est aussi à l'œuvre dans les jeux répétés. Dans ces jeux, à chaque période, les joueurs sont avertis des résultats des coups précédents. Il en résulte que l'on obtient très rapidement une coordination parfaite parce que la meilleure stratégie semble, dans ce cadre dynamique, d'anticiper sur la croyance majoritaire en imitant le choix majoritaire qui se dégage des informations reçues sur les choix précédents⁵³. Ainsi, selon l'application à la monnaie de l'hypothèse mimétique d'une tentative de réduction d'incertitude dans un cadre dynamique, les individus, se scrutant les uns les autres, visent à percevoir ce que le groupe, dans son ensemble, considérera comme forme de richesse. Le comportement rationnel consiste, dans ce cadre, à « regarder autour de soi pour découvrir les objets que les autres désirent et imiter leur désir »⁵⁴. Il s'agit de désirer ce que les autres désirent. L'attitude rationnelle adaptée à l'incertitude par rapport à l'imprévisibilité de l'avenir sur le marché n'est pas de découvrir des objets dotés de propriétés naturelles spécifiques, « mais d'imiter les autres de façon à découvrir vers quoi s'oriente le consensus collectif »⁵⁵.

Si, de manière aléatoire, une opinion semble s'imposer par rapport à d'autres, la dynamique d'imitation fortifiera l'unanimité du groupe.

« Autrement dit, tous finissent par partager la même vision de la richesse. La définition finalement retenue peut être n'importe laquelle des opinions initiales. Elle reste indéterminée. Cependant, une fois obtenue, l'unanimité se reproduit mécaniquement. La même croyance est conservée par tous les acteurs. Chacun continue de copier les autres, mais autour de lui, il ne voit plus que sa propre opinion puisque tous la partagent. Dans ces conditions être imitateur ne produit plus de fluctuations dans le jugement collectif mais, tout au contraire, fortifie le choix précédent. Il y a autoréalisation de l'unanimité »⁵⁶.

52. *Ibid.*, p. 85.

53. ORLEAN A., *op. cit.*, pp. 81-82.

54. AGLIETTA M. et ORLEAN A., *op. cit.*, p. 77.

55. *Ibidem.*

56. *Ibid.*, p. 81.

Le rapport à la monnaie rapporte bel et bien la relation de l'individu au groupe dans son ensemble. La monnaie, comme forme de richesse, est le fruit d'une élection collective. « Est monnaie ce que tout le monde considère être une monnaie »⁵⁷. Au vu de ce rapport à la totalité sociale, les tentatives de penser la monnaie comme une simple marchandise particulière, contrainte au cadre d'une relation objectale, ne pouvaient qu'être vouées à l'échec.

Une fois instituée par la « croyance mimétique », la monnaie doit encore se maintenir par le renforcement de son rôle comme garant de la communauté d'échange. Ce processus de renforcement est à construire en permanence. Il joue sur les différents niveaux de confiance mobilisable dans une communauté d'individus pour favoriser l'équilibre entre le désir individuel d'accaparement et la nécessité d'échanger. Si la confiance dans la monnaie repose sur « le postulat que la monnaie sera toujours acceptée dans l'échange par des tiers inconnus de chacun »⁵⁸, il ne faut pas oublier que la monnaie reste l'objet de désirs individuels. « D'un côté, la confiance collective dans la monnaie est promesse d'harmonie dans les échanges ; de l'autre, le pouvoir de l'argent déclenche des crises qui sont des facteurs de désordre dans l'ensemble de l'économie »⁵⁹. Le maintien de la confiance collective, au vu de l'ambivalence de la monnaie, entre moyen d'échange et désir individuel de thésaurisation⁶⁰, harmonie des échanges et crises monétaires, doit se penser comme un « problème de régulation de la plus haute importance »⁶¹. La confiance est à construire sur la base des croyances mimétiques permettant de réduire l'incertitude.

Ce problème de régulation s'illustre au travers des différentes formes de confiance et de leurs articulation. La première forme de la confiance est ce que Aglietta et Orléan appellent la « confiance méthodique »⁶². « Fondée sur la routine ou la tradition, elle procède de la répétition des actes qui mènent les échanges à bonne fin et les dettes privées à leur règlement. Ce type de confiance exprime une dimension sécuritaire par adhésion commune à la règle explicitée »⁶³.

57. *Ibid.*, p. 85.

58. *Ibid.*, p. 103.

59. *Idem.*

60. « Alors que la monnaie en tant que médium de l'échange est signe de vie, sa recherche pour elle-même dans l'accumulation des trésors est mortifère car elle bloque le mouvement économique et le fige. Aussi, pour que la circulation des marchandises s'opère sans à-coups, il est nécessaire que la thésaurisation soit maîtrisée et qu'elle ne connaisse pas de grandes variations » (*ibid.*, p. 113).

61. *Ibid.*, p. 104.

62. *Ibidem.*

63. *Ibidem.*

L'acceptation du signe monétaire se nourrit d'une confiance routinière construite au fil des échanges privés. Néanmoins, cette forme de confiance est insuffisante face à l'instabilité des crises monétaires. Des conflits quant à la valeur monétaire peuvent déboucher sur des crises spéculatives instituant une nouvelle norme de référence⁶⁴. C'est pourquoi la confiance collective se renforce au niveau de la « confiance hiérarchique ». Cette forme de confiance inscrit sur la monnaie le sceau de l'autorité politique et le principe de légitimité lié à celle-ci. « La confiance hiérarchique est supérieure à la confiance méthodique parce que l'autorité politique sur la monnaie a le pouvoir de changer les règles »⁶⁵. En plus d'être bornée par l'autorité d'autres nations⁶⁶, la régulation politique de la monnaie est soumise au maintien d'une troisième forme de confiance, la « confiance éthique ». Celle-ci repose dans la reconnaissance de la valeur que représente le bien-être de l'individu libéré de ses liens de dépendance.

La question de la régulation monétaire est donc, dans la perspective de Aglietta et Orléan, une question éminemment politique. À travers elle, se lit la question d'un projet social global. « S'y trouve exprimée la société comme « communauté de destin ». La confiance éthique a pour fondement l'adhésion collective à ce projet. (...) Aussi peut-on dire que la monnaie tire ses capacités régulatrices de son aptitude à représenter la communauté des échangistes en tant que système partagé de valeurs »⁶⁷. Ce projet communautaire se traduit dans la manière dont on reconnaît deux types de dettes : la dette économique et la dette sociale. « Les dettes économiques expriment les conditions d'insertion des individus dans la division du travail marchande. Les dettes sociales quant à elles sont de nature politique : elles sont les contrepartie des droits sociaux, constitués historiquement et attachés à l'exercice de la citoyenneté (éducation, retraite, santé...) »⁶⁸.

64. La séparation marchande « est un rapport contradictoire qui sans cesse fait naître des rivalités nouvelles pouvant remettre en cause les institutions qu'elle a antérieurement créées. Aussi, est-ce un mouvement sans fin qui est proposé à l'analyse : une institution monétaire (F3) qui donne naissance à des forces privées cherchant à remettre en cause cette institution via de nouvelles monnaies embryonnaires, ce qu'on appellera « la concurrence des monnaies » ou F2, concurrence conduisant à de nouvelles règles monétaires (F3) ou pouvant déboucher sur une crise spéculative majeure (F1) menant à une nouvelle institution monétaire » (*ibid.*, p. 87).

65. *Ibid.*, p. 105.

66. *Ibidem.*

67. *Ibid.*, p. 116.

68. *Idem.*

4. Régulation monétaire et contrôle démocratique

L'intérêt des positions régulationnistes sur la monnaie est de mettre en évidence le rôle de réducteur d'incertitude joué par celle-ci lorsqu'elle est comprise en tant qu'institution sociale. Une telle représentation théorique de la monnaie permet d'éliminer les biais engendrés par l'opposition artificielle du lien social et du lien marchand. Dans un tel cadre de pensée, en effet, une confusion s'instaurerait entre la formalisation inhérente à toute forme de conventionnalisation des rapports sociaux et la dépersonnalisation des liens sociaux entraînant un désengagement moral à l'égard des solidarités entraînées par de tels liens. Une *conséquence directe* de cette opposition artificielle consistait en une orientation radicale vers la restauration d'une société supposée plus authentique parce que libérée de l'intéressement marchand. Or on se rend compte combien même des secteurs basés sur un ensemble de principes dits non marchands ont intérêt à tenir compte des exigences de rationalité propres aux objectifs de performance et de rentabilité des secteurs marchands. Par ailleurs, une *conséquence indirecte* de cette opposition résidait dans la recherche d'une position-tiers visant un équilibre par des mécanismes de contrôle externe. Or même si de tels mécanismes ont l'avantage de la transparence quand ils s'organisent sur le modèle juridique, ils restent généralement peu efficaces à cause de leur difficulté d'application⁶⁹.

Il y a donc un double intérêt à dépasser l'opposition artificielle d'une cité domestique et d'une cité marchande, d'une socialité primaire et d'une socialité secondaire. Il s'agit à la fois de penser le développement socio-économique dans sa *globalité* et d'envisager son auto-régulation par des variables *internes*. Or notre hypothèse à cet égard est aussi que le dépassement régulationniste demeure insuffisant parce qu'il ne parvient pas à penser de manière satisfaisante la réflexivité interne susceptible de stabiliser l'évolution du système marchand. L'idée régulationniste est en effet que la fonction d'encadrement du développement socio-économique peut être jouée par des institutions susceptibles d'encourager et de renforcer les dispositifs internes de contrôle, selon un principe d'arbitrage hiérarchique des priorités. C'est ainsi le concept d'autoréférentialité sociale qui est poussé à l'extrême. Le maintien d'une communauté de destin acquise sur la base d'une croyance mimétique doit se maintenir par la réactivation de cette capacité de croyance face au projet social soutenu par les autorités de régulation. Ultimement, la confiance hiérarchique est donc soumise à la confiance éthique qui rend pos-

69. Cf. SEN A., « Money and Value, On the Ethics and Economics of Finance », in *Economics and Philosophy*, 9 (1993), pp. 203-227, p. 220 (trad. française, SEN A., « Éthique et finance », in *Revue d'économie financière*, n° 49, 1998, pp. 23-48, p. 38).

sibles la prise en compte et l'ordonnement des grands principes qui guident l'extrapolation des intérêts du plus grand nombre. Le débat public devient ainsi la forme achevée de l'anticipation de la croyance majoritaire grâce à son processus de construction du choix majoritaire.

Pour Aglietta et Orléan, maintenir la confiance à l'égard de la monnaie dépend directement de l'engagement politique dans la régulation monétaire. Ceci renvoie dès lors nécessairement à des enjeux de légitimation sociale du régime de régulation. Les deux auteurs identifient, plus précisément, trois principes de légitimation : celui de garantie, celui de croissance et celui de justice. Le premier principe, connu aussi sous la dénomination d'« ancrage nominal »⁷⁰, doit permettre d'éviter tout conflit d'anticipation de l'évolution du pouvoir d'achat de la monnaie, comme dans le cadre, notamment, des dettes privées. Le deuxième principe doit permettre de veiller à ce que la politique monétaire soit bien un facteur de mobilisation de toutes les ressources de la société pour créer de la richesse. Le troisième concerne l'attention à la répartition des richesses (par l'élargissement de l'accès au crédit), et à la répartition des risques. Ce dernier point doit exiger une « réglementation et une supervision prudentielles qui ont une influence sur la gestion privée des risques »⁷¹.

Le propre du débat politique est de parvenir à créer les conditions rendant possible un équilibre entre ces principes. Il s'agit en fait d'un « arbitrage entre des finalités qui engagent la cohésion sociale par la confiance des membres de la société »⁷². La solution de régulation préconisée par Aglietta et Orléan se pense principalement à partir de l'action d'une institution : la banque centrale⁷³. En tant que garante de la confiance collective, la banque centrale ne peut être qu'indépendante. « Pour garantir la légitimité de la monnaie, la banque centrale doit paraître extérieure aux intérêts partisans qui s'opposent au sujet de la liquidité »⁷⁴. Le caractère public du bien qu'est la monnaie impose à la banque centrale de s'élever au-dessus des intérêts particuliers. Cette indépendance n'est pas pour autant synonyme de « dépolitisation de la monnaie »⁷⁵. Car il n'est pas question, ici, d'une indépendance d'objectifs, mais d'une indépendance de moyens⁷⁶. Aglietta et Orléan soulignent qu'à ce titre l'action de la banque centrale, malgré son indépendance

70. AGLIETTA M. et ORLEAN A., *op. cit.*, p. 212.

71. *Ibid.*, p. 214.

72. *Ibid.*, p. 215.

73. « La banque centrale est l'institution qui s'implante au centre des systèmes de paiements pour 74. AGLIETTA M., « Ordre monétaire et banques centrales », *op. cit.*, p. 214.

75. Cf. ORLEAN A., *Le pouvoir de la finance*, *op. cit.*, p. 251.

76. Cf. AGLIETTA M., *Macroeconomie financière, T II. Crises financières et régulation monétaire*, *op. cit.*, p. 99.

opérationnelle, doit rester soumise au débat public par des mécanismes adéquats, comme on en trouve aux États-Unis dans les rapports qu'entretient la Réserve Fédérale avec le Congrès⁷⁷. L'enjeu de ce contrôle démocratique est l'adhésion collective au projet social véhiculé par la régulation monétaire — le maintien d'une communauté de destin. Grâce aux mécanismes hiérarchiques de contrôle indépendant, « la politique monétaire (...) doit se légitimer par sa conformité à une source éthique de la confiance. La monnaie moderne n'est légitime que si elle contribue au bien commun des membres de la société »⁷⁸. C'est pourquoi « la banque centrale doit donc s'orienter en conservant une balance des risques pour atteindre un objectif conforme à la confiance éthique : *le plein emploi soutenable* »⁷⁹.

C'est cette construction de la fonction sociale de régulation hiérarchique qui nous semble aujourd'hui la plus problématique et ceci, en particulier, dans le domaine de l'argent. Quand on cherche, par exemple, à inventer des instances administratives susceptibles de dépister et de sanctionner la délinquance financière, on demeure dans un modèle classique de recherche de variables externes de contrôle et de mécanismes de régulation du genre « command and control ». Cette tendance peu novatrice se trouve renforcée toutefois quand se vérifient au grand jour les biais multiples engendrés par les mécanismes d'autocontrôle interne du marché⁸⁰.

Entre ces deux formes de régulation publique et privée, il semble actuellement que c'est la mesure des changements économiques en cours qui est difficile à prendre. Tout se passe comme si une seule des fonctions sociales de l'argent retenait l'attention, à savoir celle incarnée d'abord par les devises, par l'étalon or, par le système des banques centrales. L'argent est certes une institution sociale qui permet de réduire l'incertitude des marchés. Mais à côté de cette fonction spéculative d'évaluation d'un équilibre, force est de reconnaître que l'argent n'est pas uniquement un déterminant de la confiance dans le caractère durable des engagements⁸¹. Il détermine aussi une forme d'espérance dans le développement d'un mieux-être, une croyance dans la possibilité d'autres possibles⁸². Si l'argent peut être consi-

77. *Ibid.*, p. 102.

78. AGLIETTA M. et ORLEAN A., « Réflexions sur la nature de la monnaie », in *La lettre de la régulation*, n° 41, juin 2002, pp. 1-4, p. 3.

79. *Ibid.*, p. 4.

80. Cf., notamment, CHEVALIER J.-M., « Enron : l'épopée et la faillite », in *Futuribles*, 2002, n° 276, pp. 55-60.

81. « C'est ainsi, selon Orléan, que la convention de "continuité" rend concevable des stratégies d'assurance de portefeuille et de minimisation des risques, quelles que soient les croyances des investisseurs quant aux évolutions futures des prix » (ORLEAN A., *Le pouvoir de la finance*, *op. cit.*, p. 144).

82. Sur ces développements sur la confiance nécessaire à une « communauté de destin ». Cf. RORTY R., *Universalisme moral et tri économique*, trad. française par G. Arnaud in *Futuribles*, 1997, n° 223, pp. 29-38.

déré comme un point fixe à l'égard des attentes de continuité, de la solidité des engagements, il est aussi la croyance dans la possibilité de bifurcations, d'innovations. À côté de la dimension mimétique de la richesse, il y a aussi dans la société marchande une dimension cathartique de la richesse, celle qui engage à créer, à dépasser par le risque, à « entreprendre ». Cette dimension n'est pas recouverte par la promesse civique de croissance de la totalité sociale grâce à l'intensification des échanges. Elle pose la question d'une confiance prospective dans la capacité d'ouvrir de nouveaux possibles⁸³. Or l'encadrement de l'innovation ne devrait pas répondre aux mêmes conditions que l'encadrement de la continuité. Le premier doit être résolument prospectif alors que le deuxième est nécessairement rétrospectif, comme le choix mimétique en théorie des jeux répétés. L'encadrement de la continuité vise à prolonger, à assurer, à garantir en fonction des résultats déjà connus⁸⁴. La plupart de nos institutions de régulation correspondent à ce second modèle et la philosophie de la prudence correspond bien à cette orientation rétrospective.

Par contre, la recherche d'une rationalité de la précaution n'en est qu'à ses balbutiements (essentiellement d'ailleurs parce qu'elle s'est d'abord élaborée selon un modèle lui aussi rétrospectif-prudentiel). Aujourd'hui, la question de la précaution apparaît plus clairement en lien avec celle de l'encadrement de l'innovation et devient une fonction de la gouvernance globale⁸⁵. Le problème n'est plus

83. Dans un article sur *L'économie du logiciel libre*, D. Foray et J.-B. Zimmermann montrent les limites d'une incitation à l'innovation dans un système de développement qui ne prend pas en compte la rémunération pécuniaire. Pour soutenir un système d'innovation basé sur la mise en réseau de comportements coopératifs, il est nécessaire de maintenir un niveau d'implication dans les activités coopératives du réseau susceptible de compenser les effets de défection engendrés par les comportements opportunistes. Un tel soutien ne peut provenir des seuls effets produits par l'apprentissage et la réputation que rend possible l'implication dans le réseau. Dès le moment où l'universalisation de l'accès au produit d'innovation transforme celui-ci en un type de bien public, il faut soutenir l'engagement par des mécanismes rémunérateurs et chercher à y intéresser les pouvoirs publics au financement de tels mécanismes. Dans ce cas, le passage d'une communauté restreinte d'initiés à une structure de marché ouvert nécessite une prise en compte du rôle de l'argent dans les mécanismes incitatifs susceptibles de soutenir la pérennité du processus coopératif d'innovation. FORAY D. et ZIMMERMANN J.-B., « L'économie du logiciel libre, Organisation coopérative et incitation à l'innovation », in *Revue économique*, 2001, n° 52 (hors série), pp. 77-93, pp. 87-89.

84. On lit ainsi chez Aglietta que « la mise en place de dispositifs prudentiels efficaces est évolutive et procède d'un apprentissage. L'expérience des crises vécues entraîne des changements institutionnels et réglementaires qui permettent de mieux limiter les répercussions de crises de même type. Toutefois, si l'innovation financière est intense, elle provoque des crises qui prennent naissance dans de nouveaux domaines mal connus, où l'évaluation du risque est précaire. Le travail de réglementation et de supervision est donc constamment à renouveler pour s'adapter aux transformations de la finance » (AGLIETTA M., *Macroéconomie financière, T. II, Crises financières et régulation monétaire*, op. cit., p. 47).

85. GODARD O., « L'ambivalence de la précaution et la transformation des rapports entre science et décision », in GODARD O. (éd.), *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1997, pp. 37-83.

de jouer la conservation contre le développement, mais de rendre possible un « développement pro-actif ». De ce fait, la précaution apparaît de moins en moins selon la logique principielle des variables externes. La question est d'identifier des mécanismes d'encadrement institutionnel qui rendent possibles des variables internes remplissant la fonction de précaution comme une nouvelle forme de compétence collective. Il s'agit dès lors de déterminer quelles fonctions de précaution pourraient incorporer les institutions de coordination des marchés et, ensuite, quels apprentissages institutionnels seraient nécessaires pour y arriver et, dès lors, quels changements institutionnels devraient être négociés à terme.

Cette nécessité de changement nous amène à prendre quelque peu distance par rapport à la croyance conventionnaliste dans l'extension du marché vers un régime d'opinions qui permettrait d'espérer une « confusion des communautés politique et financière »⁸⁶. Il est louable d'attendre « des conséquences positives d'un contrôle de la finance par l'opinion démocratique »⁸⁷ en supposant que « des exigences nouvelles peuvent se faire entendre et modifier les critères de gestion des entreprises, de la même manière que les campagnes d'opinion pour une « entreprise citoyenne » ont permis de lutter contre l'exploitation des enfants du tiers monde »⁸⁸. Mais il est aussi clair qu'« au regard de ce projet, nous sommes tous des actionnaires minoritaires et <que> notre devoir, en tant que propriétaires du capital social, est de participer au débat sur l'évaluation puisqu'il y va de l'efficacité productive qui conditionne la vie quotidienne de chacun »⁸⁹. Arrivé à ce point, on est soit devant une « prophétie auto-réalisatrice », ce qui aurait pour conséquence de rapporter la confiance éthique au plan de la rationalité mimétique, soit devant la référence conventionnelle à un paradigme politique permettant d'envisager une condition macro-structurelle de méta-stabilisation du marché. Ce paradigme politique joue ni plus ni moins à son tour comme une convention d'interprétation⁹⁰ qui permet de stabiliser la promesse d'harmonie contenue dans l'abstraction monétaire en tant que prototype d'un ordre de relations purement volontaire garantissant l'incomplétude des contrats privés dans le temps⁹¹. Or à supposer que la confiance éthique soit bien ce bien-être universel intériorisé dans la raison individuelle, rien ne vient alors nous indiquer le chemin qu'il faudrait

86. ORLEAN A., *Le pouvoir de la finance*, op. cit., p. 262.

87. *Ibid.*, p. 263.

88. *Ibidem*.

89. *Ibid.*, p. 262.

90. « L'élaboration intellectuelle se concentre alors sur les principes fondateurs, ceux qui déterminent la forme générale du processus économique, pour la saisir en tant que forme prototypique. (...) Par cette schématisation est produite une saillance cognitive qui structure les interprétations individuelles » (*ibid.*, p. 177).

91. AGLIETTA M. et ORLEAN A., *La monnaie entre violence et confiance*, op. cit., pp. 105-106.

emprunter, au-delà de cette croyance auto-confirmante, pour exercer une forme d'action collective évaluative sur l'ensemble d'un système hiérarchique de régulation monétaire. Quelles transformations institutionnelles envisager pour passer de l'impératif moral soutenant la conscience de l'actionnaire minoritaire à une évaluation efficace de la régulation monétaire au plan social ? Pourquoi cette croyance dans les mécanismes d'auto-régulation de l'opinion ? Pourquoi cette croyance corrélatrice dans un système républicaniste centralisé ? Il semble précisément que ces croyances ne font que renforcer la convention de continuité et laissent de côté le problème des modes de régulation propres à l'encadrement de la créativité sociale. Selon un auteur comme Vincent Ostrom, l'innovation s'accompagne généralement de formes de contestation et de fragmentation de l'autorité. Elle est dès lors favorisée par des systèmes ouverts polycentriques capables d'auto-correction par leur degré d'intelligence délibérative⁹².

Si une nouvelle philosophie de l'argent devait voir le jour aujourd'hui, elle aurait à s'élaborer à partir de ces enjeux d'encadrement institutionnel des transformations de marché, afin d'encourager l'émergence de nouveaux possibles sociaux. C'est dans une telle perspective, pensons-nous, qu'il faut tenter de poursuivre les politiques d'encadrement des mécanismes d'incitation économique dans des domaines comme ceux de la bio-diversité ou de l'effet de serre. Le lien entre précaution et incitation devient ainsi capital pour une conception des fonctions sociales de l'argent, ceci d'autant plus qu'une meilleure intelligence de ce lien passe nécessairement par la question des formes de délibération sociale qu'il exige pour réaliser ses objectifs de confiance.

92. Cf. OSTROM V., *The Meaning of American Federalism. Constituting a Self-Governing Society*, ICS Press, San Francisco (LA), 1991, pp. 242-243.